

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC PROFILS ETUDES		<u>SEANCE DU 12.10.2023</u>
Date de convocation : 05.10.2023	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET, MC. COUTURIER, JF. JOLY, P. ECAILLE, S. JUHEN, E. LEE, D. JULLIARD. C.GROSGURIN. M. VUILLERMOZ. G. LEGAY
Date d'affichage : 06.10.2023	Présents : 10 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> :
N° Délibération 01247.2023.10.59	Pouvoirs : 6	Christian Grosгурin

OBJET : PATRIMOINE, GESTION DES BIENS, VOIRIE, RESEAUX – Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Profils Etudes

Considérant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour cette affaire à la SARL Profils Etudes pour un montant total d'honoraires initial de 13 520 € HT par délibération du 28 février 2022,

Considérant l'estimation prévisionnelle provisoire des travaux pour lesquels ce marché avait été conclu, de 208 000.00 € HT décomposés comme suit

- TF : Secteur Ecole - Montant prévisionnel travaux 130 000 € HT ;
- T01 : Secteur « Les Mars » - Montant prévisionnel travaux 48 000 € HT ;
- T02 : Secteur Rue Val Mijoux - Montant prévisionnel travaux 13 000 € HT ;
- TO 3 : Secteur Rue Royale - Montant prévisionnel travaux 17 000 € HT.

Considérant l'estimation prévisionnelle définitive des travaux de 330 286,48 € HT décomposés comme suit :

- TF : Secteur Ecole - Montant travaux 125 783,48 € HT ;
- T01 : Secteur « Les Mars » - Montant travaux 51 412,62 € HT ;
- T02 : Secteur Rue Val Mijoux - Montant travaux 16 419,84 € HT ;
- TO 3 : Secteur Rue Royale - Montant travaux 16 398,14 € HT ;
- Secteur des Septfontaines : 114 972,40 € HT (secteur supplémentaire) ;
- Secteur Centre : 5 300 € HT (secteur supplémentaire).

Considérant que l'écart est principalement dû à l'évolution du programme pour prendre en compte le secteur centre et les travaux sur le secteur des Septfontaines qui n'étaient pas prévus initialement.

La phase avant-projet (AVP) est validée.

S'agissant du montant définitif des honoraires :

Contrairement aux stipulations du marché, le montant définitif des honoraires sera arrêté lors du prochain conseil municipal.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre du 23/03/2023

- ADOPTE l'avenant n°1, annexé, relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation sur divers secteurs de la commune :
 - o Portant fixation du coût prévisionnel définitif des travaux à un montant de 330 286,48 € HT ;
 - o Approuvant la phase AVP.
- AUTORISE le maire à signer l'avenant n°1.
- AUTORISE le maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

DELIBERATION N°01247.2023.10.59

Pour extrait d'acte conforme

Le Maire, Martine VIALLET

